

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE TRÉDUDER

**5.5 ANNEXES
SANITAIRES**

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- ❖ Alimentation en eau potable
- ❖ Réseaux d'assainissement
- ❖ Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales :

L'alimentation en eau potable de Tréduder est assurée par le syndicat de la Baie. Ce dernier dessert quatre communes du littoral du Trégor : Plestin-les-Grèves, Plouzélambre, Saint-Michel-en-Grève et Tréduder.

La production d'eau potable est réalisée à partir d'une prise d'eau dans le Yar.

2. Caractéristiques de l'usine

L'usine est en capacité de produire de l'eau pour l'ensemble de la population desservie par le syndicat de la Baie. À l'échelle du syndicat, les besoins sont évalués à 2100 m³ journalier pour un potentiel de protection d'environ 4100 m³ (source : SCoT du Trégor).

3. Stockage des eaux

L'interconnexion des réseaux de distribution permet d'alimenter les châteaux d'eau, notamment celui de Radennec, qui sert au bon fonctionnement en eau potable des communes de Tréduder, Plouzélambre et du Haut-Plestin.

4. Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat d'eau de la Baie est régulièrement analysée avant sa mise en distribution. Les résultats des différentes analyses, réalisées en autocontrôle par le syndicat ou dans le cadre du contrôle sanitaire par la délégation territoriale des

Côtes-d'Armor de l'Agence régionale de santé de Bretagne, montrent une eau conforme aux normes en vigueur (source : ARS, juin 2015).

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

Le plan annexé au projet de PLU indiquent les réseaux d'Eaux Usées (E.U.) et les zones destinées à recevoir un assainissement collectif.

1. Réseau d'eaux usées

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en août 1997 proposant plusieurs scénarios collectif-non collectif. Le conseil municipal avait retenu la proposition de solution collective sur l'ensemble du bourg.

Une station d'épuration par filtre à sable est installée sur la partie nord du bourg depuis 2006. Ce type de traitement privilégie une approche biologique en utilisant la capacité épuratoire naturelle des bactéries. La station reproduit le cycle de dégradation qui s'opère dans les sols et des milieux aquatiques. La capacité équivalent-habitants de la station est de 170, pour une population raccordée évaluée à 76 en 2013 (source : SAGE de la Baie de Lannion). Aucune anomalie n'est relevée concernant le fonctionnement de la station.

Le rapport annuel 2014 d'assistance technique produit par la SATESE 22 conclut que : « Les analyses effectuées en sortie de filtre à sable montrent que le rejet est de bonne qualité et que la nitrification est satisfaisante au sein du massif sableux tout au long de l'année comme en témoignent les tests réalisés dans le cadre de l'auto surveillance. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Le taux d'occupation des boues dans la fosse toutes eaux est satisfaisant et a été maintenu toujours inférieur à 50 %. Ce prétraitement fonctionne correctement. Le décolloïdeur devra être curé au début de l'année 2015 car un début de colmatage a été constaté en fin d'année.

L'auto surveillance simplifiée est réalisée régulièrement et le dispositif est bien entretenu. »

Le rapport annuel 2015 d'assistance technique produit par la SATESE 22 conclut que : « Les tests et analyses réalisés sur l'effluent traité montrent que la nitrification est bien installée au sein du massif sableux et que le rejet est de qualité correcte malgré la légère augmentation de la concentration résiduelle en azote ammoniacal par rapport à l'an passé. Cette légère augmentation est à mettre en relation avec le fonctionnement discontinu de la bâchée.

Le joint d'étanchéité au niveau de la chasse a pourtant été changé le 25 mars 2015 et a permis de ne

plus avoir de fuites pendant quatre mois puis la chasse a été en défaut. Le mécanisme doit être revu.

L'arrêté du 22 juin 2007 est respecté. Les tests sont réalisés régulièrement dans le cadre de l'auto surveillance simplifiée. L'entretien de la fosse septique toutes eaux est effectué régulièrement. »

Le reste du territoire fonctionne en assainissement autonome. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Lannion Trégor Agglomération a réalisé un état des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune de Tréduder. 32 % sont jugées non satisfaisant (source : SAGE de la Baie de Lannion), c'est-à-dire présentant des risques sanitaires et/ou des risques de pollution (rejet direct dans le milieu : cours d'eau, fossé, etc.) ou ayant la forme de puits perdus.

2. Réseau d'eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales est constitué de ramifications de plusieurs collecteurs dirigés vers les rivières du Yar et du Roscoat.

Les eaux pluviales peuvent être sources de dégradation de la qualité des rivières et des nappes phréatiques et facteurs de risque d'inondation. L'imperméabilisation des sols peut empêcher l'infiltration et provoquer des ruissellements potentiellement polluants. En cas de précipitations abondantes, cela peut aussi provoquer la saturation de réseaux anciens. Il est ainsi important

d'entretenir les systèmes de gestion des eaux pluviales (fossés, zones humides ...) et de limiter la vitesse d'écoulement et de diminuer les débits de pointe.

Sur la commune, les milieux récepteurs sont sensibles du fait des zones naturelles d'intérêt écologique. Il convient donc de maîtriser la qualité des différents rejets d'eaux pluviales au milieu récepteur.

Les enjeux principaux sur la commune sont donc :

- ❖ Maîtriser les flux hydrauliques dans le but d'éviter tout débordement ;
- ❖ Maîtriser la qualité des eaux avant son rejet dans le milieu récepteur sensible.

De plus, l'usage de dispositifs se rapprochant le plus possible de l'hydrologie naturelle peut être proposé (rallongement des trajets des eaux pluviales grâce à des bassins de rétention superficiel, chaussées à structure réservoir, fossés enherbés et noues...) afin de limiter le ruissellement synonyme de pollution et favoriser les infiltrations qui ont pour effet de piéger les polluants et de réduire la quantité de pollution arrivant au rejet. Ces aménagements participent également à la gestion des inondations.

Par ailleurs, afin d'assurer une maîtrise élevée de la gestion des eaux pluviales sur le territoire, la commune engage parallèlement à la procédure du PLU l'élaboration

d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

2014 semblent assez satisfaisants : le taux de refus sur la chaîne de tri à l'usine de Valorys était alors de 7,53 %.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers est assurée par les services de Lannion Trégor Communauté. Le traitement est quant à lui assuré par le syndicat SMITRED Ouest d'Armor.

Le tri sélectif en porte à porte est instauré depuis 2009. Il porte sur les déchets ménagers résiduels et les déchets recyclables hors verre. Certains déchets sont collectés en apport volontaire : les verres et les journaux (un point de collecte existe dans le bourg), les bios déchets, bois, ferrailles, etc.

La déchetterie la plus proche de la commune est celle de Plestin-les-Grèves. Elle collecte les déchets qui ne rentrent pas dans le schéma de la collecte classique des ordures ménagères. Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées ou éliminés dans les installations destinées à les recevoir.

Depuis le début de l'année 2012, un centre de tri haute - technologie a été inauguré à Valorys (PLUZUNET) permettant de trier et de recycler d'avantage de déchets. Il répond aux attentes du Grenelle de l'environnement qui souhaite traiter 75 % des déchets en 2015. Suite à la mise en place de la collecte du tri sélectif en porte à porte, les résultats observés en